Avenant n°27 relatif au régime des frais de soins de santé de la Convention Collective Nationale des Activités Industrielles de Boulangerie et Pâtisserie (Brochure n° 3102- IDCC n°1747)

Entre, d'une part :

- AG2R REUNICA PREVOYANCE

Et, d'autre part

- Les partenaires sociaux ci-après énumérés :

Fédération des Entreprises de la Boulangerie et Pâtisserie Françaises Fédération Nationale agro-alimentaire et Forestière (CGT)

Fédération Générale agro-alimentaire (CFDT)

Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation et des secteurs connexes (FO)

Fédération nationale agro-alimentaire (CFE-CGC)

Groupement Indépendant des Terminaux de Cuisson

Article 1 : Objet de l'avenant

A compter du 1^{er} avril 2019, les partenaires sociaux de la Convention Collective Nationale des Activités Industrielles de Boulangerie et Pâtisserie ont souhaité faire évoluer les garanties de frais de soins de santé définies par l'avenant n°10 du 11 octobre 2011. Les évolutions mises en œuvre respectent les exigences légales d'un contrat solidaire et responsable.

Etant donné la nature du présent accord, il est applicable à l'ensemble des entreprises, y compris celles de moins de 50 salariés.

Article 2 : Modification

L'article 128.1 « garanties » de la Convention Collective Nationale des Activités Industrielles de Boulangerie et Pâtisserie est modifié selon les modalités décrites par le présent avenant.

CC D



128.1. Garanties

A compter de la date d'effet du présent avenant le tableau des garanties du régime conventionnel figurant à l'article 128.1 « Garanties » de la Convention Collective Nationale des Activités Industrielles de Boulangerie et Pâtisserie est le suivant :

Les niveaux d'indemnisation s'entendent y compris les prestations versées par la Sécurité Sociale.

| Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité Frais de séjour Actes de virurgie (ADC) Actes d'anesthésie (ADA) Autres honoraires Chambre particulière Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Fransport remboursé SS Généralistes (Consultations et visites) Généralistes (Consultations et visites) Actes d'echirurgie (ADC) Actes d'echirurgie (ADC) Fofrait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Fransport remboursé SS Généralistes (Consultations et visites) Généralistes (Consultations et visites) Actes médicaux remboursée SS Actes d'echiques médicaux (ATM) Actes d'echiques médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Analyses Actes médicaux non remboursée SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires non remboursées par la SS Inplant dentaires (4) Orthodontie acceptée par la SS Implant dentaires (4) Crédit annuel par année civile | Sociale. | NIVEAUX D'IND | EMNISATION (1) | | |
|--|---|--|---------------------------------|--|--|
| Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité Frais de séjour Actes de chirurgie (ADC) Actes d'anesthésie (ADA) Autres honoraires Chambre particulière Forfait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADE) Aultifaires médicaux (ATM) Auxiliaires médicaux (ATM) Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbyttie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS par œil Astigmatisme et Hypermétropie) | NATURE DES FRAIS | | | | |
| Frais de séjour Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADA) Autres honoraires Chambre particulière Forfait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes déchographie (ADC) Actes d'échographie (ADE) Actes d'échographie (ADE) Actes d'échographie (ADE) Actes d'échographie (ADE) Actes médicaux non remboursés SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inloy de la BR Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR NoN adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (Adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérent | Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité | | | | |
| Actes de chirurgie (ADC) Actes d'anesthésie (ADA) Autres honoraires Chambre particulière Forfait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation en vigueur Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation en vigueur Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation en vigueur Brais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur prour d'un justificatif) Actes médicaux remboursés S Actes déchirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'échographie (ADC) Actes d'échographie (ADC) Auxiliaires médicaux (ATM) 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM Actes médicaux non remboursés S Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Contracoptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dettaires (a) l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay In | | 130% (| le la BR | | |
| Actes d'anesthésie (ADA) Autres honoraires Chambre particulière Forfait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'échographie (ADE) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Analyses Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS par ceil Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (a l'exception des inlay simple, onlay) Inloy de la BR 100% de la BR 28,00 € par jour 100% de la BR 35,00 € par jour 100% de la BR | | 13070 | ic la bit | | |
| Autres honoraires Chambre particulière Forfait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Now de la BR (adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (Adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (Adhérents au DPTM 100% de la BR 10 | | 250% de la BR Méde | cins adhérents DPTM | | |
| Chambre particulière Forfait hospitalier engagé Forfait hospitalier engagé Trais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicaux (ATM) Actes d'echographie (ADE) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Analyses Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (a l'exception des inlay simple, onlay) Inlay sore Prothèses dentaires remboursées par la SS Orthodontie refusée par la SS | • • | 200% de la BR Médecin | s NON adhérents DPTM | | |
| Forfait hospitalier engagé Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxillaires médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astignatisme et Hypermétropie) Pharmacie non remboursée SS Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR jour et dans indirected a par jour et dans la limite de la préche par la SS 100% de la BR 35,00 € par jour 35,00 € par jour 35,00 € par jour 100% de la BR 100% de la BR (a l'exception des inlay simple, onlay) Inlay core Prothèses dentaires remboursées par la SS Orthodontie refusée par la SS | | 39.00.6 | | | |
| Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de moins de 10 ans (sur présentation d'un justificatif) Transport remboursé SS Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicaux Actes médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astignatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlo% de la BR Inlo% de la BR Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR | 1 € consulter | | | | |
| Transport remboursé SS Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicaux Analyses Analyses Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS par ceil Pharmacie remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS (Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR | | réglementati | on en vigueur | | |
| Transport remboursé SS Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie médicaux (ATM) Actes de la BR (NON adhérents au DPTM Actes de la BR (NON adhérents au DPTM Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Auxiliaires médicaux Actes médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS (2) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Porthodontie refusée par la SS Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS | Frais d'accompagnement d'un enfant à charge de | 35,00 € | par jour | | |
| Actes médicaux remboursés SS Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes d'imagerie médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADI) Auxiliaires médicaux Analyses Analyses Actes médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie refusée par la SS I 100% de la BR Inlo% de la BR | | | | | |
| ■ Généralistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes de chirurgie (ADC) Actes techniques médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxillaires médicaux Actes d'échographie (ADE) Actes médicaux 100% de la BR (NON adhérents au DPTM) 100% de la BR (NON adhérents au DPTM) 100% de la BR (Adhérents au DPTM) 100% de la BR (NON adhérents au DPTM) 100% de la BR Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Assigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie non remboursée SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Inlay core Inlay core Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) 110% de la BR Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) 110% de la BR Orthodontie acceptée par la SS 110% de la BR | Transport remboursé SS | 100% 0 | le la BR | | |
| Spécialistes (Consultations et visites) Spécialistes (Consultations et visites) Actes de chirurgie (ADC) Actes techniques médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Analyses Actes médicaux non remboursés SS Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Inlay core Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS 180% de la BR Orthodontie acceptée par la SS 110% de la BR | Actes médicaux remboursés SS | | | | |
| Spécialistes (Consultations et visites) 100% de la BR (adhérents au DPTM 100% de la BR (ANON adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (ANON adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR 100 | Généralistes (Consultations et visites) | 100% de la BR (NON adhérents au DPTM | | | |
| 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR (adhérents au DPTM 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie 100% de la BR Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Inlay core Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) 110% de la BR Orthodontie acceptée par la SS 180% de la BR Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR | | | | | |
| Actes de chirurgie (ADC) Actes techniques médicaux (ATM) Actes techniques médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Auxiliaires médicaux Analyses Analyses Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Porthèses dentaires non remboursées par la SS Inlay core Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR (Adhérents au DPTM 100% de la BR Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Drédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Drédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS 100% de la BR 110% de la BR 110% de la BR 110% de la BR | Spécialistes (Consultations et visites) | · · | | | |
| Actes techniques médicaux (ATM) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Analyses Actes médicaux non remboursés SS Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Porthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 100% de la BR (NON adhérents au DPTM 100% de la BR Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS 100% de la BR | | | | | |
| Actes d'imagerie médicale (ADI) Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux Analyses Actes médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay core Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS | Actes de chirurgie (ADC) | | | | |
| Actes d'échographie (ADE) Auxiliaires médicaux 100% de la BR (NON adhérents au DPTM Auxiliaires médicaux 100% de la BR Analyses Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Inlay core Prothèses dentaires ron remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Auxiliaires (200% de la BR Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS | Actes techniques médicaux (ATM) | 100% de la BR (NON adhérents au DPTM | | | |
| Auxiliaires médicaux Analyses Actes médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS | Actes d'imagerie médicale (ADI) | • | • | | |
| Actes médicaux non remboursés SS Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core 200% de la BR Prothèses dentaires non remboursées par la SS 110% de la BR Orthodontie acceptée par la SS 110% de la BR | Actes d'échographie (ADE) | 100% de la BR (NON adhérents au DPTM | | | |
| Actes médicaux non remboursés SS Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Consultation des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Dentaire 100% de la BR | Auxiliaires médicaux | 100% de la BR | | | |
| Chirurgie réfractive des yeux (Myopie, Presbytie, Astigmatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Tédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Orthodontie acceptée par la SS 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR 110% de la BR 110% de la BR Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR | Analyses | 100% de la BR | | | |
| Astignatisme et Hypermétropie) Pharmacie remboursée SS Pharmacie 100% de la BR Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Pontaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Prothèses dentaires non remboursées par la SS (3) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR | Actes médicaux non remboursés SS | | | | |
| Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR 200% de la BR 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR | | Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS par œil | | | |
| Pharmacie non remboursée SS Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS 100% de la BR 100% de la BR 100% de la BR 110% de la BR 110% de la BR | Pharmacie remboursée SS | | | | |
| Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS Crédit annuel par bénéficiaire de 1% du PMSS 100% de la BR 200% de la BR 110% de la BR | Pharmacie | 100% de la BR | | | |
| par la SS et patchs anti-tabac Dentaire Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Inlay core Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 180% de la BR | Pharmacie non remboursée SS | | | | |
| Consultation de dépistage gratuite en 2019 Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 180% de la BR 110% de la BR | Contraceptifs (pilules et patchs) non remboursés par la SS et patchs anti-tabac | Crédit annuel par béné | ficiaire de 1% du PMSS | | |
| Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS | Dentaire | | | | |
| Soins dentaires (à l'exception des inlay simple, onlay) Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS | Consultation de dépistage gratuite en 2019 | | | | |
| Inlay simple, Onlay Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 180% de la BR 110% de la BR 110% de la BR | Soins dentaires | 100% | de la BR | | |
| Prothèses dentaires remboursées par la SS Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 180% de la BR 110% de la BR | (à l'exception des inlay simple, onlay) | | | | |
| Inlay core Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 110% de la BR 110% de la BR | Inlay simple, Onlay | 100% de la BR | | | |
| Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 110% de la BR 110% de la BR | Prothèses dentaires remboursées par la SS | | | | |
| Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2) Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR 110% de la BR 110% de la BR | Inlay core | 200% | | | |
| Orthodontie acceptée par la SS Orthodontie refusée par la SS 180% de la BR 110% de la BR | Prothèses dentaires non remboursées par la SS (2 | 110% de la BR | | | |
| Orthodontie refusée par la SS 110% de la BR | | 180% de la BR | | | |
| | | | | | |
| | | Crédit de 200€ | Crédit de 200€ par année civile | | |



| Prothèses non dentaires (acceptées SS) | 100% de la BR plus | |
|--|--|--|
| Prothèses auditives | crédit annuel par bénéficiaire de 1000,00 € | |
| Orthopédie & autres prothèses | | |
| Optique: Conformément au décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 le remboursement du renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au-delà d'un délai de 12 mois pour les mineurs et de 24 mois pour les adultes suivant l'acquisition du précédent équipement (sauf en cas d'évolution de la vue médicalement constatée où la période de renouvellement de l'équipement est réduite à 1 an pour les adultes*), Pour l'appréciation de la période permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition d'un équipement optique (ou du premier élément de l'équipement dans l'hypothèse d'un remboursement demandé en deux temps). | | |
| * La période de renouvellement de l'équipement pour les adultes est réduite à un an en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue. La justification de l'évolution de la vue se fonde soit sur la présentation d'une nouvelle prescription médicale portant une correction différente de la précédente, soit sur la présentation de la prescription initiale comportant les mentions portées par l'opticien en application de l'art. R.165 – 1 du code SS. La nouvelle correction doit être comparée à celle du dernier équipement ayant fait l'objet d'un remboursement par l'assureur. | | |
| ■ Monture | 100% de la BR plus 2,5% du PMSS par bénéficiaire | |
| Verres | 100% de la BR plus montants indiqués dans les tableaux ci-après en fonction du type de verre (4) | |
| Lentilles acceptées par la SS | 100% de la BR plus un crédit annuel par bénéficiaire de 5% du PMSS | |
| Lentilles refusées par la SS (y compris lentilles jetables) | Crédit annuel par bénéficiaire de 7% du PMSS | |
| Cure thermale (acceptée SS) | | |
| Frais de traitement et honoraires | Néant | |
| Frais de voyage et hébergement | Néant | |
| Maternité | | |
| Naissance d'un enfant déclaré | 100,00 € | |
| Médecines hors nomenclature | 100,00 0 | |
| Acupuncture, chiropractie, ostéopathie (si intervention dans le cadre de praticien inscrit auprès d'une association agréée) | 35,00 € par acte, limité à 4 actes par année civile. | |
| Actes de prévention conformément aux dispositions du décret n°2005-1226 du 29 septembre 2005 (3) | 100% de la BR | |

Les postes exprimés en crédit annuel s'entendent par année civile.

PMSS: Plafond Mensuel de la sécurité Sociale.

FR: Frais réels engagés par l'assuré.

BR : Base de remboursement retenue par l'assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

RSS : Remboursement Sécurité Sociale = Montant remboursé par l'assurance maladie obligatoire et calculé par application du taux de remboursement légal en vigueur à la base de remboursement.

TM: Ticket Modérateur soit partie de la base de remboursement non prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (TM = BR - RSS)

DPTM (Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée) = OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée),

cc M

- OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique).
 - (1) Les remboursements sont effectués pour des frais relevant des législations Maladie, Accident de Travail / Maladie Professionnelle, et Maternité, et sont limités, toutes prestations comprises, aux frais réels engagés.
 - (2) La garantie prothèse dentaire non remboursée comprend les actes suivants :
 - Couronnes dentaires : HBLD038, HBLD036, à l'exclusion des couronnes ou dents à tenon préfabriquées, couronnes ou dents à tenon provisoires, couronnes à recouvrement partiel.
 - Prothèses supra implantaires: HBLD132, HBLD492, HBLD118, HBLD199, HBLD240, HBLD236, HBLD217, HBLD171.
 - Bridges: HBLD040, HBLD043, HBLD033, HBLD023, et les actes annexes s'y rapportant: HBMD490, HBMD342, HBMD082, HBMD479, HBMD433, HBMD072, HBMD081, HBMD087, à l'exclusion des prothèses dentaires sur dents temporaires, prothèses dentaires ou dents à tenon provisoires, les piliers de bridge à recouvrement partiel.
 - (3) Liste des actes de préventions :
 - a. Scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans
 - b. Détartrage annuel complet sus et sous-gingival effectué en 2 séances maximum
 - c. Premier bilan du langage oral ou écrit pour un enfant de moins de 14 ans
 - d. Dépistage de l'hépatite B
 - e. Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants :
 - i. Audiométrie tonale ou vocale
 - ii. Audiométrie tonale avec tympanométrie
 - iii. Audiométrie vocale dans le bruit
 - iv. Audiométrie tonale et vocale
 - v. Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie
 - f. Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans, tous les 6 ans
 - g. Vaccinations suivantes, seules ou combinées :
 - i. Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges ;
 - ii. Coqueluche: avant 14 ans;
 - iii. Hépatite B : avant 14 ans ;
 - iv. BCG: avant 6 ans
 - Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant
 - vi. Haemophilus influenzae B infections à l'origine de la méningite de l'enfant
 - vii. Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois.
 - (4) La garantie implantologie non remboursée comprend la pose d'un implant à l'exclusion de tout acte annexe (scanner, pilier, couronne).
 - (5) GRILLE OPTIQUE

46 UT

| Adulte (> ou = 18 ans) | UNIFOCAUX / | | | Montant en € |
|------------------------|-------------|----------------|----------------------|----------------|
| Code LPP | MULTIFOCAUX | X Cylindre | SPHERE | par verre |
| 2203240 : verre blanc | | | 4- 63-10 | 9.40/ 1.704 |
| 2287916 : verre teinté | | | de -6 à +6 | 2,5% du PMSS |
| 2280660 : verre blanc | | | | |
| 2282793 : verre blanc | | Conhésisons | de -6,25 à -10 ou de | 0.50/ 0.400 |
| 2263459 : verre teinté | | Sphérique | +6,25 à +10 | 2.5% du PMSS |
| 2265330 : verre teinté | | | | |
| 2235776 : verre blanc | 1 | | | 2.50/ 1.50/ |
| 2295896 : verre teinté | UNIFOCAUX | | < à -10 ou > à +10 | 2.5% du PMSS |
| 2259966 : verre blanc | UNIFOCAUX | Cylindre < à 4 | 4. 0 \ . 0 | 0.5.0/ 51100 |
| 2226412 : verre teinté | | | de -6 à +6 | 2.5 % du PMSS |
| 2284527 : verre blanc | 1 | | 43 6 -45 3 16 | 0.5% 4. DM00 |
| 2254868 : verre teinté | | | < à -6 et > à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2212976 : verre blanc | 1 | | 4- 63.0 | 0.5% 4. 54400 |
| 2252668 : verre teinté | | Cylindro > à 4 | de -6 à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2288519 : verre blanc | 1 | Cylindre > à 4 | 4 à C at > à 1 C | 0.50/ J., DM00 |
| 2299523 : verre teinté | | | < à -6 et > à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2290396 : verre blanc | | Sphérique | de -4 à +4 | 0.5% d. DM00 |
| 2291183 : verre teinté | | | de -4 a +4 | 2.5% du PMSS |
| 2245384 : verre blanc | 1 | | 43.45.53.4 | 0.5% 4. 01400 |
| 2295198 : verre teinté | MULTIFOCAUX | | < à - 4 ou > à +4 | 2.5% du PMSS |
| 2227038 : verre blanc | | | 4- 03-0 | A - 24 : |
| 2299180 : verre teinté | | Tout Culindes | de - 8 à +8 | 2.5% du PMSS |
| 2202239 : verre blanc | 1 | Tout Cylindre | | |
| 2252042 : verre teinté | | | < à -8 ou > à +8 | 2.5% du PMSS |

CC FG

| Enfant (<18 ans) Code LPP | UNIFOCAUX / MULTIFOCAUX | Avec/Sans Cylindre | SPHERE | Montant en € par verre |
|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|
| 2261874 : verre blanc | | | de -6 à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2242457 : verre teinté | | | | |
| 2243540 : verre blanc | 1 | | | |
| 2297441 : verre teinté | | Sphérique | de -6,25 à -10 ou de | 2.5% du PMSS |
| 2243304 : verre blanc | | Орпонцио | +6,25 à +10 | |
| 2291088 : verre teinté | | UNIFOCAUX Cylindre < à 4 | | |
| 2273854 : verre blanc | | | < à -10 ou > à +10 | 2.5% du PMSS |
| 2248320 : verre teinté | LINIFOCALIX | | u 1000 u 10 | |
| 2200393 : verre blanc | | | de -6 à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2270413 : verre teinté | | | | |
| 2283953 : verre blanc | | | < à -6 et > à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2219381 : verre teinté | | | | |
| 2238941 : verre blanc | 1 | | de -6 à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2268385 : verre teinté | | Cylindre > à 4 | | |
| 2245036 verre blanc | | Gyilliare 7 a 4 | < à -6 et > à +6 | 2.5% du PMSS |
| 2206800 verre teinté | | | | |
| 2259245 verre blanc | | Sphérique | de -4 à +4 | 2.5% du PMSS |
| 2264045 verre teinté | | | | |
| 2238792 : verre blanc | MULTIFOCAUX Tout Cylindre | < à - 4 ou > à +4 | 2.5% du PMSS | |
| 2202452 verre teinté | | | | |
| 2240671 : verre blanc | | Tout Cylindre | de - 8 à +8 | 2.5% du PMSS |
| 2282221 verre teinté | | | | |
| 2234239 : verre blanc | | Tout Symiato | < à -8 ou > à +8 | 2.5% du PMSS |
| 2259660 verre teinté | | | | |

Article 3 : Entrée en vigueur, durée et révision

Le présent avenant prendra effet à compter du 1er avril 2019

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Chaque syndicat signataire ou adhérent peut demander la révision de tout ou partie du présent avenant selon les modalités suivantes :



- toute demande de révision doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à chacun des autres signataires ou adhérents et comporter, outre l'indication des dispositions dont la révision est demandée, des propositions de remplacement,
- le plus rapidement possible, et au plus tard dans un délai de 3 mois suivant la réception de cette lettre, les parties devront ouvrir une négociation en vue de la rédaction d'un nouvel accord.

Article 4 : Dépôt, publicité et extension

Le présent avenant est établi en nombre suffisant pour remise à chaque organisation patronale et syndicale concernée et permettre l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Il sera notifié par la délégation patronale à l'ensemble des organisations syndicales représentatives, à l'issue de la séance de signature, par remise d'un exemplaire de l'avenant signé contre récépissé s'il a été signé en séance, à défaut par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il sera déposé par la délégation patronale, en deux exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique, auprès des services centraux du Ministre chargé du travail.

La délégation patronale remettra également un exemplaire du présent avenant au greffe du conseil de prud'hommes de Paris.

Son extension sera demandée à l'initiative de la délégation patronale.

Suivant les dispositions de l'article L. 2261-23-1 du code du travail, les parties signataires n'ont pas retenu de dispositions spécifiques telles que visées par l'article L. 2232-10-1 du code du travail à l'attention des entreprises de moins de 50 salariés dès lors que le présent avenant vise à modifier le régime collectif obligatoire de prévoyance dont doivent bénéficier les salariés relevant de la convention collective et ce quel que soit l'effectif de leur entreprise.

Fait à Paris en 10 exemplaires, le 7 mars 2019,

FEDERATION DES ENTREPRISES DE BOULANGERIE ET PATISSERIE FRANCAISES

CC

N) FG GROUPEMENT INDEPENDANT DES TERMINAUX DE CUISSON (GITE)

FEDERATION GENERALE AGROAD MENTAIRE C.F.D.T.

V. DOURNEL

FEDERATION NATIONALE AGROALIMENTAIRE - C.F.E. - C.G.C.

F. GUERRIER

FEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION, DES TABACS ET DES SECTIONS CONNEXES — F.G.T.A. —

F.O. C. CRETIER

FEDERATION NATIONALE AGROALIMENTAIRE ET FORESTIERE - F.N.A.F. - C.G.T.